

### ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution RESERVOIR DU BOUPERE dont la gestion est assurée par VEOLIA EAU, pour le compte de VENDEE EAU.

L'eau distribuée provient de l'usine du ROCHEREAU (98%) et de l'usine de l'ANGLE GUIGNARD (2%)

*(les pourcentages correspondent à la répartition moyenne de l'alimentation en eau en 2009)*

Les ressources en eau bénéficient de périmètres de protection déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral.

Avant distribution, les eaux brutes captées subissent un traitement complet.

### CONTROLE DE VOTRE EAU

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

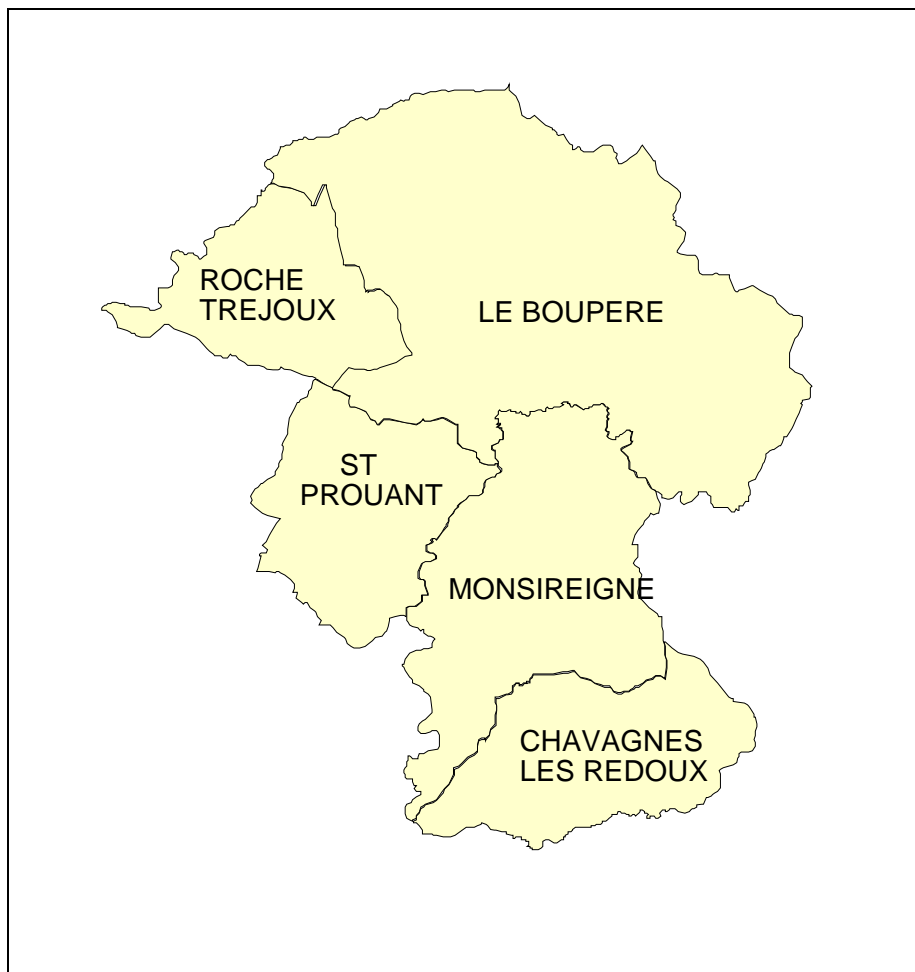
Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 26 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de l'ARS.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie, ou sur Internet

[ars.paysdelaloire.sante.fr](http://ars.paysdelaloire.sante.fr)

### CONSEILS

- ◆ Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.
- ◆ Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.
- ◆ Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.
- ◆ Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. La suppression de ces canalisations est conseillée.
- ◆ Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adouci pour la boisson et la cuisine.
- ◆ En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée.



### APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2009

**L'EAU DISTRIBUEE EN 2009 EST DE TRES BONNE QUALITE  
BACTERIOLOGIQUE ET CONFORME AUX LIMITES DE QUALITE FIXEES PAR  
LA REGLEMENTATION POUR LES PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES.**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2010 la Direction Départementale des Affaires sanitaires et Sociales (DDASS) n'existe plus. Son activité dans le domaine de l'eau potable est désormais assurée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

### APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2009 POUR QUELQUES PARAMETRES

#### BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

#### *très bonne qualité bactériologique*

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

#### NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/l) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

#### *qualité satisfaisante*

Minimum	< 2,0	mg/l
Moyenne	16,9	mg/l
Maximum	36,2	mg/l

#### PESTICIDES

La quasi totalité des pesticides fait l'objet d'une teneur limite unique dans l'eau du robinet à savoir 0,1 microgramme par litre (µg/l) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 µg/l. La valeur de 0,1 µg/l est fixée à titre de précaution. Tout dépassement de cette exigence de qualité nécessite une évaluation ainsi qu'une gestion spécifique des risques sanitaires.

#### *eau conforme vis à vis du paramètre pesticides*

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

#### FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/l) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires.

#### *teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical*

Moyenne	< 0,100	mg/l
---------	---------	------

#### DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

#### *eau peu calcaire*

Minimum	16,1	°F
Moyenne	17,8	°F
Maximum	22,1	°F

#### TRIALOMETHANES

La teneur limite de 100 microgrammes par litre (µg/l) en trihalométhanes (THM) est fixée pour la somme de 4 molécules recherchées dans l'eau potable (chloroforme, bromoforme, bromodichlorométhane et chlorodibromométhane). Les THM sont des sous-produits de désinfection de l'eau formés principalement par la réaction du chlore utilisé pour la désinfection avec la matière organique résiduelle présente dans l'eau traitée. Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque suspecté d'effets cancérigènes à long terme.

#### *Eau de bonne qualité*

Minimum	14,5	µg/l
Moyenne	23,4	µg/l
Maximum	46,2	µg/l

**LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).**